

DECISION MUNICIPALE n° D20260210-018

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Musée du Pays d'Ussel	
	Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes – culture
Objet	Convention de mandat 2026 avec Corrèze Tourisme du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la convention de mandat 2026 à intervenir avec Corrèze Tourisme.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 10 février 2026



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE